

#### INVESTMENT MANAGEMENT

Bulletin trimestriel d'information 17-04 du 4ème trimestre 2017 Valable du 1er janvier au 31 mars 2018



AU 31/12/2016

**CAPITAL STATUTAIRE** AU 31/12/2017

NOMBRE DE PARTS AU 31/12/2017

NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 31/12/2017

**VALEUR VÉNALE\*\*** AU 31/12/2016

\*\* Valeur vénale des immeubles détenus directement et indirectement

NOMBRE D'IMMEUBLES AU 31/12/2017

NOMBRE DE LOCATAIRES AU 31/12/2017

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE\*\*\* AU 31/12/2016

\*\*\* Immobilisations incluses

# **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE\*\*\*\***

\*\*\*\* En % des valeurs vénales au 31/12/2016, corrigées des acquisitions et cessions 2017, participations incluses.



33,3 % PARIS **RÉGION PARISIENNE AUTRES RÉGIONS** 

# **RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF**

(AU 31/12/2017)

**BUREAUX** 

LOCAUX COMMERCIAUX

LOCAUX D'ACTIVITÉ

# LE MOT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Cher(e) associé(e),

Toute l'équipe de BNP Paribas REIM France vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2018. Réussite et succès dans tous vos projets à venir! À l'occasion de cette nouvelle année, découvrez le nouveau bulletin trimestriel de Pierre Sélection.



Retrouvez les actualités de votre SCPI et les informations relatives au fond sur le site de BNP Paribas REIM France :

#### www.reim.bnpparibas.fr

Découvrez également votre espace associé et ses fonctionnalités.



Acquisition fin décembre d'un commerce situé dans le Centre Commercial Colombia - Enseigne CELIO.



L'assemblée générale annuelle de Pierre Sélection se tiendra le 5 juin 2018.

Elle se déroulera dans les locaux de votre société de gestion: 167, quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex.

## PRINCIPAUX INDICATEURS



(4èME ACOMPTE TRIMESTRIEL) 3.90 €/PART

DISTRIBUTION

TOF ASPIM AU 31/12/2017



**DERNIER PRIX D'EXÉCUTION DE LA PART AU 29/12/2017** 

**VALEUR VÉNALE PAR PART AU 31/12/2016** 

\* La valeur vénale au 31/12/2017 sera publiée dans le prochain bulletin trimestriel ainsi que sur le site internet.

#### LA VIE DE **la scpi**

#### ■ Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) 2018 - Déclaration fiscale 2017

L'ISF est remplacé, à partir du 1er janvier 2018, par l'IFI. Il est à la charge des personnes physiques détenant au 1er janvier un patrimoine immobilier net imposable supérieur à 1,3 M€. L'assiette de l'IFI est composée des biens immobiliers et des actions et parts de fonds immobiliers à hauteur de leur quote-part représentative de biens immobiliers, diminué de l'endettement.

La valeur IFI par part des sociétés gérées par BNPP REIM France vous sera communiquée en même temps que les informations pour la déclaration fiscale 2017 au cours du 1er trimestre 2018 et sur votre Espace Associé.

#### ■ Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)

Le PFU s'applique à compter du 1er janvier 2018 sur les revenus de capitaux mobiliers perçus par les personnes physiques résidentes en France. À partir de cette date, l'impôt sur le revenu est calculé par application de plein droit d'un taux forfaitaire de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement forfaitaire obligatoire de 30%. Pour les personnes physiques non résidentes, le taux de retenue à la source est aligné sur le taux de PFU, soit 12,8%. Le taux de retenue à la source est maintenu à 30% pour les personnes morales non résidentes. Pour plus d'informations : www.reim.bnpparibas.fr

## ACTUALITE **IMMOBILIERE**

#### Activité locative du trimestre

**ENTRÉES** pour un total des loyers de

130 K€

LIBÉRATIONS

pour un total des lovers de RENOUVELLEMENTS pour un total

LOYERS FACTURÉS

#### ■ Taux d'occupation financier



Locaux loués : 91.8% TOF «ASPIM» 90.1%

Locaux loués en franchises de loyers 1,7 % Locaux vacants: 8,2%

 Locaux vacants en travaux ou sous promesse de vente 0,0% Locaux disponibles à la location 8,2%

TOF «ASPIM» EN LÉGÈRE **DIMINUTION COMPARÉ AU 3T 2017** 

Rappel: au 31/12/2016, le TOF «ASPIM» était de 96,2% et le TOF «BRUT» de 96,7%

il n'aura pas conforté le TOF du 4ème trimestre 2017. Il est détaillé ci-dessous.

#### Situation locative

La légère évolution à la baisse du TOF ASPIM s'explique principalement par la libération au cours du trimestre de 2 commerces situés respectivement à Pau (64) et Denain (59) ainsi que 2 autres commerces situés à Paris 11<sup>ème</sup>. Ces vacances sont partiellement compensées par 2 nouvelles prises à bail intervenues au mois de décembre pour des locaux situés à Paris 14ème et Paris 15ème. Le renouvellement au cours du trimestre de 2 baux à Paris 11ème et Pau (64), à un loyer annuel global en retrait de 30 % environ (mais représentant un faible poids relatif) participe également à ce réajustement du TOF (-0,1%). À noter qu'un investissement a été réalisé à Rennes (35), mais n'étant intervenu qu'à la fin du trimestre,

#### ■ Acquisitions et cessions

Au 31 décembre 2017, votre SCPI a poursuivi le développement de son portefeuille immobilier avec l'acquisition fin décembre d'un commerce CELIO situé dans le Centre Commercial Colombia à Rennes (35). Cette acquisition d'un montant de 5 M€, financée par fonds propres, porte l'ensemble des investissements de l'année à 28 M€. Ils ont été réalisés à un taux de rendement moyen acte en mains de 4,85%.

Enfin, la SCPI a cédé un actif qu'elle détenait à Courbevoie (92) à un promoteur, qui réalisera un développement résidentiel, pour 8,2 M€, contre une valeur d'expertise au 31 décembre 2016 de 7,5 M€. Rappelons que cet arbitrage a été initié en 2014. La valeur vénale de cet actif s'établissait alors à 4,1 M€.

## **DISTRIBUTION** (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

#### **DATE DE PAIEMENT**

#### ACOMPTE 4<sup>èME</sup> TRIMESTRE 2017, PAR PART

- » Dont revenus de produits financiers
- >> Prélèvements sociaux sur produits financiers (17.2%)
- » Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers à titre d'acompte sur l'IR1 et prélèvements sociaux (30%).
- » Distribution complémentaire partielle du solde net des +/- values sur cessions d'immeubles2
- <sup>1</sup> Sauf cas de dispense justifié.
- <sup>2</sup> Montant de la plus-value versée dans les conditions décidées à l'assemblées du 15 juin 2016.

#### Rappel des distributions (en € / part)



Distribution 2016: 15,60€

Distribution 2017: 15,60€

## LE MARCHÉ **DES PARTS**

#### ■ Indicateurs du trimestre



NOMBRE DE PARTS

ÉCHANGÉES

MOYENNE TRIENNALE DU NOMBRE PRIX D'EXÉCUTION MOYEN, **DE PARTS ÉCHANGÉES SUR LE 4T** 



25/01/2018

3,90€

**NET VENDEUR** 358,00 €/PART

**DERNIER PRIX D'ACHAT DU TRIMESTRE AU 29/12/2017** 

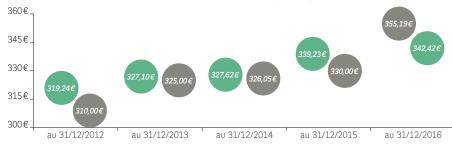
393,08 €/PART

**NOMBRE DE PARTS INSCRITES** À LA VENTE AU 31/12/2017

2 308 SOIT 0,32 % (EN % DU NB TOTAL DE PARTS)

#### ■ Indicateurs historiques

#### Évolution de la valeur de réalisation et du prix d'exécution (par part)



## Taux de rendement interne au 31/12/2017

 Évolution de la valeur de réalisation par part • Évolution du prix d'exécution par part (prix net vendeur)

TRI 5 ans TRI 10 ans 9,89% 5.51%

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent).

## FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.

#### 5 - CONFRONTATION 1 - MANDAT D'ACHAT/VENTE 3 - CENTRALISATION 7 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET HORODATAGE Confrontation des ordres d'achat Disponible auprès de votre Inscription sur conseiller ou de la Société et de vente et fixation du prix le registre des associés Par la Société de Gestion d'exécution permettant l'échange

de Gestion **01 55 65 20 01** et sur

#### 2 - ENVOI DU MANDAT

À votre conseiller bancaire distributeur ou la Société de Gestion 167, quai de la bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex par courrier avec A/R.

#### 4 - CONTRÔLE ET INSCRIPTION AU CARNET D'ORDRES

Des ordres validés par la Société de Gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information

## du plus grand nombre de parts. 6 - PUBLICATION DU PRIX D'ÉXÉCUTION

et du nombre de parts échang sur le site www.reim.bnpparibas.fr ou au **01 55 65 20 01** dès le jour de la confrontation

Règles de jouissance

#### 8 - DÉCLARATIONS AU TRÉSOR PUBLIC INFORMATION DES DONNEURS D'ORDRE

Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

#### Fixation du prix d'exécution

Prochaines dates: 31/01 - 28/02 - 30/03 - 30/04

Fréquence : Dernier jour ouvré de chaque mois à 12h. les ordres doivent être reçus et validés au plus tard la veille, avant midi.

L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du mois au cours duquel la transaction a été réalisée.

#### La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr), appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France) ou s'adresser à leur conseiller.

Pierre Sélection, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - Visa de L'AMF à la note d'information : SCPI N°15-13 du 23 juin 2015, mise à jour en mars 2016

#### Société de Gestion BNP Paribas REIM France - Visa AMF n° GP-070000031 du 1er juillet 2007

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées.

167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relation clients) - Fax : 01 46 42 72 54 - Site web : www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie : reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas



2018 tintabule - janvier 10-31-1188 | Mise en page PEFC 3